

constituent que la première étape vers la création de conditions favorables à l'établissement éventuel de la paix en Afghanistan".⁴

À la suite de l'accord de Genève, le Canada, qui s'était dit prêt à accorder son aide aux Nations-Unies afin d'appuyer les efforts faits pour établir la paix en Afghanistan, s'est engagé à fournir cinq officiers à la mission de bons offices de l'ONU (UNGOMAP) chargée de veiller à l'application des dispositions contenues dans l'accord.

D'autre part, en ce qui concerne les relations entre le Canada et l'Inde, la situation au Pundjab a particulièrement préoccupé Ottawa en raison des activités d'une minorité militante de la collectivité sikh au pays. Au cours de la première semaine du mois de mars 1988, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a fait parvenir une lettre à plusieurs premiers ministres provinciaux au sujet des activités de trois organisations sikhs au Canada. Cette lettre demandait aux ministres d'éviter d'assister à des réunions ou de participer à des activités qui pourraient sanctionner par inadvertance les objectifs séparatistes de ces groupes. Face aux critiques formulées par certains parlementaires et au dépôt d'une motion par les députés de parti libéral, M. Clark a prononcé, le 10 mars, un discours en Chambre dans lequel il expliquait à nouveau les raisons qui avaient motivé son geste, mentionnant notamment que "les activités d'un petit groupe de sikhs du Canada constituent une des graves menaces à la sécurité intérieure que connaisse aujourd'hui le Canada".⁵ Le 15 mai 1988, lors d'une allocution à un dîner en l'honneur de la visite de M. K. Natwar Singh, ministre d'État aux Affaires extérieures de l'Inde, M. Joe Clark a déclaré :

Les troubles qui surviennent en Inde créent de la tension au Canada - - de la tension qui peut exploser en violence, même ici. (...) la paix de la communauté sikh est maintenant menacée par la violence au Pundjab. La sécurité de leurs parents est menacée. Et, fait tragique, un minuscule groupe de Canadiens d'origine sikh

⁴ MAE, Communiqué n^o 076, 8 avril 1988.

⁵ Discours, 88/19, Secrétariat d'État aux Affaires extérieures, 10 mars 1988.